

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°35/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et dix-sept août à dix-heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

Absents excusés : Jean-Claude CHABAUD

Convocation en date du 11/08/2023

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 6

Objet : DEFINITION DES EMPLACEMENTS DES BANCS PUBLICS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de l'aménagement du boulodrome, la commune avait décidé d'acheter 5 bancs.

A l'origine, au sein du Conseil Municipal, nous avons émis et formulé l'hypothèse de positionner deux ou trois de ces bancs au-dessus du boulodrome, pour permettre aux habitants de regarder les parties.

Cependant, deux raisons s'y opposent désormais :

- Le terrain est un terrain privé, et il a dû y avoir incompréhension avec le propriétaire, car ce dernier ne souhaite pas que les bancs soient positionnés à cet endroit,
- Le garde-corps rend impossible toute visibilité sur le boulodrome s'ils sont installés sur ce terrain.
-

Par conséquent, Monsieur le Maire propose, après concertation, les emplacements suivants :

- 2 à Lange
- 1 devant la mairie
- 1 à côté du cimetière du Plan
- 1 à Boubenc, sous le tilleul

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les emplacements des bancs présentés ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à les faire installer.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 18 août 2023.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

